

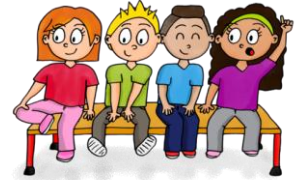


REGLEMENT INTERIEUR

SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Présentation du service

Mars 2026



Le service Enfance accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans pendant les temps périscolaires (matin, pause méridienne et soir), les mercredis et les vacances scolaires.

Le service est ouvert toute l'année, sauf deux semaines pendant l'été et quelques fermetures exceptionnelles communiquées en début d'année scolaire.

Ces accueils sont organisés par la mairie et constituent un service facultatif mis en place pour les familles de la commune.

Horaires d'accueil

7h30 8h00 8h30 9h00 9h30 10h00 10h30 11h00 11h30 12h00 12h30 13h00 13h30 14h00 14h30 15h00 15h30 16h00 16h30 17h00 17h30 18h00 18h30

Lundi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause Méridienne Restaurant scolaire	Ecole	Etude Périscolaire	Péri	
Mardi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause Méridienne Restaurant scolaire	Ecole	Etude Périscolaire	Péri	
Mercredi	Accueil Périscolaire	Accueil de Loisirs "Abracadabra"				Accueil Périscolaire	
Jeudi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause Méridienne Restaurant scolaire	Ecole	Etude Périscolaire	Péri	
Vendredi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause Méridienne Restaurant scolaire	Ecole	Etude Périscolaire	Péri	

Accueil de loisirs

Les enfants **doivent arriver avant 9h30** (portail fermé ensuite)
Les départs sont possibles à partir de 17h00 ou 13h30 le mercredi.



Mercredis (période scolaire)

Horaires	Organisation
7h30 - 8h30	Accueil périloisirs (option payante)
8h30 - 9h30	Arrivée des enfants
9h30 - 13h30	Demi-journée avec repas
9h30 - 17h30	Journée complète (repas + goûter)
17h30 - 18h30	Accueil périloisirs (option payante)

Vacances scolaires

Horaires	Organisation
7h30 - 8h30	Accueil périloisirs (option payante)
8h30 - 9h30	Arrivée des enfants
9h30 - 17h30	Demi-journée avec repas
17h30 - 18h30	Accueil périloisirs (option payante)



Les horaires peuvent être modifiés en cas de sortie.



Accueil périscolaire (jours d'école)

- Matin : 7h30 - 8h30
- Soir : 16h30 - 18h30 (goûter inclus)

Les enfants sont accompagnés vers l'école le matin et vers les locaux périscolaires situés à l'école maternelle le soir.

Restauration scolaire

La pause déjeuner se déroule de 11h30 à 13h20.


Les enfants bénéficient d'un repas équilibré et d'un temps de détente encadré par les animateurs.

Inscriptions et réservations



- L'inscription administrative est OBLIGATOIRE pour tous les services.
- Chaque année, une fiche sanitaire par enfant doit être remplie (coordonnées, santé, autorisations).
- Tout changement de situation doit être signalé rapidement (adresse, téléphone, famille...).
- Les réservations se font via le Portail Famille (sauf pour l'étude : s'adresser aux enseignantes).
- Les places sont attribuées dans l'ordre d'inscription. Les enfants de Juilly sont prioritaires.
- Toutes les réservations effectuées sont dues.
- Toute absence doit être signalée dès le début de la journée.
- Pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances, les annulations effectuées jusqu'à la veille avant 9h seront facturées en journée ou demi-journée hors délai
- En cas d'absence pour raison médicale, seul le jour mentionné sur le justificatif ainsi que le lendemain ne seront pas facturés. Il est donc important d'annuler les autres jours d'absence sur le Portail Famille. Les justificatifs originaux doivent être fournis en mairie au plus tard dans la semaine suivant l'absence.

Conditions d'annulation


Service	Annulation sans frais	Au-delà du délai
 Accueil loisirs - Mercredi	2 semaines avant	Journée ou $\frac{1}{2}$ journée facturée « annulée hors délai »
 Accueil loisirs - Vacances	Date butoir d'inscription Petites vacances : 2 semaines avant le 1 ^{er} jour de la période Vacances estivales : 1 mois avant le 1 ^{er} jour des vacances d'été	Journée-repas facturée « annulée hors délai »
 Périscolaire	Veille avant 9h30	Accueil facturé
 Restauration scolaire	Veille avant 9h30	Repas facturé



Annulations : Via le Portail Famille

ou en urgence par mail : accueil.loisirs@juilly-77.fr / dderuyck@juilly-77.fr

Tél : 01.64.36.23.32 / 06.72.25.01.79 (confirmation écrite requise)

 Étude	Le jour même avant 8h30 (par écrit) auprès des enseignantes	Accueil facturé
---	--	-----------------

Départ des enfants

- Les enfants doivent être récupérés par une personne majeure inscrite sur la fiche sanitaire.
- Aucun mineur ne peut récupérer un enfant sans autorisation écrite et accord de la direction.
- Les enfants de plus de 6 ans peuvent repartir seuls uniquement avec une autorisation parentale signée.
- Un cahier de décharge parentale doit être signé le matin lors de l'arrivée et le soir lors du départ.

⚠ En cas de retard après 18h30 la famille sera contactée, si aucun contact n'est possible, l'enfant pourra être confié au commissariat, conformément à la réglementation.

Sorties

- Les horaires de départ sont stricts : un enfant en retard ne participera pas à la sortie.
- L'accueil reste ouvert les jours de sortie, sauf cas exceptionnel.
- Le tarif des sorties s'ajoute au prix de la journée (pas de remboursement en cas d'absence).
- Après une sortie, venez récupérer votre enfant à l'accueil de loisirs (pas au parking).


Paiement

- Les tarifs sont votés chaque année en conseil municipal.
- Le règlement s'effectue en mairie après réception de la facture.
- Moyens de paiement acceptés
 - ✓ Chèque à l'ordre de Régie Recettes Enfance
 - ✓ Espèces (prévoir l'appoint)
 - ✓ Prélèvement bancaire (RIB à déposer en mairie)
- Des tarifs dégressifs existent pour les familles de Juilly selon le nombre d'enfants et les revenus du foyer (livret de famille + déclaration de revenus requis).
- Aucun remboursement hors cas de maladie (certificat médical à présenter dans la semaine suivant l'absence).
- Toute facture impayée sera transmise au Trésor Public.
- En cas de déménagement en cours d'année : le tarif Juliacien est conservé jusqu'en août. Le tarif extérieur s'applique dès la rentrée suivante.
- Le personnel communal bénéficie du tarif Juliacien.



Pénalités



Situation	Pénalité
 Retard après 18h30	2 € par ¼ d'heure
 Enfant non-inscrit en accueil de loisirs	10 € en plus de la journée
 Enfant non-inscrit au périscolaire	1 € en plus

Santé & Régimes particuliers

- Les enfants avec un régime alimentaire médical (allergie, maladie...) peuvent être accueillis dans le cadre du PAI (Projet d'Accueil Individualisé). La famille doit initier les démarches auprès du médecin scolaire.
- Un panier repas préparé par la famille est accepté uniquement dans ce cadre (réchauffé au micro-ondes).
- Des menus sans viande sont disponibles sur demande lors de l'inscription (valable pour toute l'année scolaire).
- Un enfant fiévreux, contagieux ou accidenté ne pourra pas être accepté.
 - ⚠ L'équipe ne peut pas administrer de traitement médical. Les parents doivent indiquer qui viendra le faire.
- En cas d'accident : les premiers soins sont faits puis les parents seront immédiatement contactés.
- Une assurance responsabilité civile et individuelle accident est recommandée (l'assurance municipale ne couvre que la responsabilité de la mairie).

Règles de vie

- Les familles doivent veiller à ce que les enfants n'apportent pas d'argent, d'objets de valeur...
- Si un enfant arrive avec un téléphone portable, il devra, dès son arrivée, le remettre à un animateur, qui le gardera en lieu sûr jusqu'au moment de son départ.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite sur tous les temps d'accueil (l'accueil extrascolaire mercredis et vacances scolaires, les accueils périscolaires matin et soir et la pause méridienne)
- La structure ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol, détérioration.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Tout comportement grave (violence, insultes, dégradation...) pourra entraîner :
 - ✓ un avertissement
 - ✓ une exclusion temporaire
 - ✓ une exclusion définitive.



Règles dans les locaux

Il est interdit :

- ✓ de fumer dans les locaux municipaux
- ✓ d'introduire des animaux dans l'enceinte des bâtiments.



Acceptation du règlement

L'inscription d'un enfant à un service municipal implique l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille.

